

POUR UNE APPROCHE GLOBALE DE L'ÉCONOMIE COLLECTIVE

Marcel Caballero

Vice-président du CIRIEC-France

Dès sa fondation, le CIRIEC a contribué à promouvoir l'économie collective par la recherche et l'information. Par économie collective, il entendait à la fois l'économie publique et l'économie coopérative, en ce qu'elles se distinguent fondamentalement de l'économie capitaliste, parce que non lucratives et tournées vers la satisfaction de l'intérêt général.

Le fondateur du CIRIEC, le professeur **Edgard Milhaud**, ne s'intéressait pas à l'économie collective pour des raisons seulement scientifique. Pacifiste, il savait que les guerres sont, quels qu'en soient les prétextes explicites, la conséquence de l'inégal partage des richesses. Il souhaita populariser cette conviction en la fondant sur une analyse approfondie des systèmes économiques aptes à donner corps à une société pacifiée parce que socialement plus juste. En 1908, il crée une revue, *Les Annales de la régie directe*, devenue en 1925 *Les Annales de l'économie collective*, « une tribune pour les grands penseurs et les gestionnaires de l'économie publique et plus tard de la coopération ou de tout autre forme d'action au service de l'intérêt général ». Pour donner à son activité un rayonnement international, il fonde en 1947 le CIRIEC qui se décline alors en 'Centre International de Recherche et d'Information sur l'Economie Collective'. « *Le Centre a pour objet d'entreprendre et de promouvoir toutes recherches et distributions d'informations sur l'économie collective dans le monde, considérée dans ses différentes formes et dans leurs relations : régies publiques, coopération, régies coopératives, autres formes d'entreprises d'intérêt général, économie organisée, systèmes des plans, etc.* » (art. 2 des statuts originaux)

Mais l'intitulé 'Economie collective' évoque chez certains l'économie collectiviste et bureaucratique des régimes communistes, très éloignée de la pensée de Milhaud. C'est pourquoi il lui est substitué, en 1947, celui d' 'Economie publique, sociale et coopérative'. Cela eut sans doute une conséquence sur l'organisation des travaux de recherche. Alors que le concept global d'Economie collective incitait à une approche, elle-même globale, le nouvel intitulé, s'il précisait mieux le champ de la recherche, en soulignait aussi la diversité et incitait à la spécialiser. Les travaux des actuelles commissions scientifiques sectorielles du CIRIEC (Eco-

nomie publique, d'une part, et Economie sociale, d'autre part) en sont la survivante traduction.

L'approche globale, à laquelle nous appelons à nouveau aujourd'hui, s'impose du fait d'une économie dominée par le capitalisme financiarisé dont les conséquences sont un développement sans précédent des inégalités par l'accaparement des fruits de l'activité économique par une minorité de plus en plus réduite. Cette évolution rend le système actuel insoutenable. Et cette insoutenabilité est tout autant économique, sociale, démocratique qu'environnementale, donc globale.

C'est pourquoi il nous paraît urgent, au risque de voir nos sociétés dériver vers des affrontements devenus incontrôlables, en raison notamment de leur internationalisation, d'orienter l'économie vers une autre logique. Comme l'écrivait ici même **Alain Arnaud*** : « *La première des exigences est de redonner du sens à l'économie publique et plus généralement aux politiques publiques qui ont des défis majeurs à relever. L'autre exigence est que les Etats et les collectivités publiques favorisent le développement de l'économie sociale et solidaire, et organisent des partenariats public-privé non lucratif afin d'amplifier les moyens de mieux servir l'intérêt général* ».

Cette autre logique exige en effet des alliances entre les différentes composantes de l'économie collective.

Par la recherche et l'information, il s'agit d'examiner les convergences possibles à partir d'un inventaire dynamique des organisations et des acteurs concernés : services et entreprises publics, entreprises de l'économie sociale, sans oublier les forces sociales, en particulier les syndicats, et les soumettre au questionnement des chercheurs. De nombreux partenariats sont déjà engagés, notamment au niveau territorial, dont il convient de dégager les tendances et de diffuser les 'bonnes pratiques'.

C'est à ce nouveau chantier de recherche que le CIRIEC-France a décidé de s'atteler, en collaboration avec ses adhérents, organisations et entreprises publiques et de l'ESS, et le Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale □

* Brèves du CIRIEC-France, juin 2015

TRAVAUX DU CIRIEC

Congrès international du CIRIEC



Les congrès internationaux du CIRIEC sont, tous les deux ans, des moments attendus de débats et de propositions. Ils sont ouverts aux praticiens et chercheurs du monde entier, aux responsables politiques, syndicalistes, fonctionnaires... membres ou non du CIRIEC.

La 31^{ème} édition se tiendra à Reims, les 22 et 23 septembre 2016, à l'invitation du CIRIEC-France, sur le thème « **Les politiques publiques face aux enjeux sociaux et démocratiques de la mondialisation. Quels projets pour l'économie publique, sociale et coopérative ?** »

Quelque 500 praticiens et chercheurs du monde entier participeront à cet important événement qui prendra place dans un contexte de mutation profonde de la société liée à la mondialisation économique et aux transitions de divers ordres (sociétale, environnementale, numérique...).

>>> info@ciriec-france.org

Prix Edgard Milhaud

Pour commémorer son fondateur, le CIRIEC a créé le "**Prix international Edgard Milhaud**". Ce Prix, remis à l'occasion des congrès internationaux, vise à encourager et récompenser le travail d'un/e jeune chercheur/se ou expert/e sur une question d'intérêt pour le CIRIEC.

La finalité du Prix est également de les inciter à s'impliquer activement dans le CIRIEC et/ou à s'intéresser aux secteurs et activités qui sont l'objet de ses travaux de recherche et de publication :

- l'action de l'Etat et des collectivités territoriales dans les domaines économiques (politique économique, régulation) ;
- les services publics, les services d'intérêt général ainsi que les entreprises publiques et mixtes, aux niveaux national, régional et local ;
- l'économie sociale et solidaire : coopératives, mutuelles et associations sans but lucratif.



Pour l'édition 2016, le thème du Prix est celui du Congrès international : « **Les politiques publiques face aux enjeux sociaux et démocratiques de la mondialisation. Quels projets pour l'économie publique, sociale et coopérative ?** »

- Le Prix s'adresse à de jeunes chercheurs ayant réalisé récemment une thèse ou un travail de troisième cycle en liaison avec le thème proposé. De plus, les candidats doivent marquer leur intérêt aux activités du CIRIEC en exposant quelle contribution ils pourraient apporter en vue d'enrichir ses travaux.

- Les critères de sélection sont la qualité scientifique et la pertinence et retombées sociétales.
- Les candidats seront proposés par les sections nationales et/ou des membres du CIRIEC.
- Le(a) lauréat(e) recevra un Prix de 5000 €.

Le Prix sera remis lors de la séance de clôture du Congrès international, le 23 septembre 2016 à Reims.

>>> info@ciriec-france.org

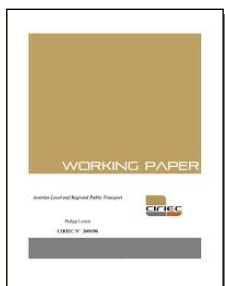
Annales de l'économie publique, sociale et coopérative

Principale publication du CIRIEC, les **Annales** est une revue scientifique internationale, fondée en 1908 par le professeur Edgard Milhaud.

Sa vocation est la publication d'articles scientifiques originaux analysant des thèmes intéressants essentiellement les scientifiques, mais aussi les experts, dans le champ du CIRIEC : l'économie d'intérêt collectif.

La revue est publiée trimestriellement par Wiley-Blackwell (Royaume-Uni)

>>> s'abonner : <http://www.blackwellpublishing.com/subs.asp?ref=1370-4788&site=1>



Parmi les *Cahiers de recherche* où sont publiées les contributions issues des travaux en cours au sein des Commissions scientifiques et Groupes de Travail du CIRIEC, signalons celui consacré au **Cadre conceptuel de qualification des entités de l'économie sociale dans les statistiques** (Marie J. Bouchard, Paulo Cruz Filho et Martin St-Denis / CIRIEC-Canada)

Résumé :

Le point de départ de la qualification des entités d'économie sociale (ÉS) est que toutes les définitions de l'ÉS soulignent la primauté de la mission sociale sur l'activité économique. Ceci est notamment incarné dans les caractéristiques empiriques qui sont typiques des structures et du mode d'opération de l'économie sociale, et qui la distinguent du reste de l'économie.

Ce texte analyse quelques-unes des études statistiques les plus importantes de l'économie sociale conduites par des chercheurs universitaires, des institutions publiques et des agences statistiques, entre 2005 et 2012.

Les cadres conceptuels habituellement employés pour produire des statistiques sur l'ÉS établissent : le type d'entités, leur statut légal, les secteurs d'activité qui sont exclus ainsi qu'un ensemble de critères de qualification et les indicateurs statistiques qui caractérisent les organisations de l'économie sociale. Des typologies d'organisations peuvent aussi être développées sur la base d'autres critères tels les buts ou les missions ou les modes de les financer. Un cadre conceptuel pour qualifier les organisations de l'ÉS doit également permettre de repérer les composantes périphériques du champ ainsi que permettre sa propre évolution (par exemple, pour l'intégration de nouvelles organisations qui seraient à l'avenir reconnues comme faisant partie de l'économie sociale).

>>> Commandes et propositions de publication : [secretariat international du CIRIEC](http://secretariat.international.du.ciriec.org).

Symposium économie sociale et finance solidaire



Le Centre de Recherche sur les Innovations Sociales (CRISES) et le CIRIEC-Canada organisent un **Symposium international sur l'économie sociale et la finance solidaire** (Montréal - Canada, 4 février 2016)

La réunion se déroulera autour de quatre tables-rondes (programme provisoire) :

- Gouvernance : dessiner une autre voie de développement (Modèle québécois, renforcement de l'économie sociale, de la société civile, de l'État et de la régulation internationale, place des syndicats dans le développement...
- Entreprises publiques, économie sociale et finance socialement responsable (Fondation, Investissement Québec, Financière agricole, grappes financières et émergence de nouvelles entreprises sociales, leviers financiers de l'ESS...
- La recherche, l'économie sociale et la finance solidaire
- Présence syndicale, finance solidaire et développement.

Des représentants des sections canadienne, espagnole et française du CIRIEC contribueront aux travaux.

A l'occasion du Symposium, **Léopold Beaulieu**, président du CIRIEC-Canada, sera fait Docteur honoris causa de l'Université du Québec à Montréal.

>>> crises.uqam.ca/

Nouvelle publication : *Les entreprises publiques aujourd'hui*



Depuis plus de trente ans, 'privatisation' se lit et s'entend chaque jour. Pourtant, avant et pendant la période du néo-libéralisme, et depuis la crise de 2008, des entreprises publiques ont vu le jour, générant des résultats probants en termes de mission de service public et de rentabilité. Comment y sont-elles parvenues ? Cet ouvrage du CIRIEC analyse les entreprises publiques avec un nouveau regard.

Que retenir de cette analyse ? Ces entreprises publiques ont fort évolué au cours de ces années. Leur gouvernance s'est ajustée vis-à-vis d'un contexte institutionnel complexe et face à diverses 'parties prenantes', dont les régulateurs indépendants. Elles sont fréquemment devenues des conglomérats actifs dans plusieurs domaines, ou bien se sont étendues géographiquement.

Souvent de grande taille, elles sont alors capables d'être concurrentielles sur les marchés internationaux tout en offrant des services importants à leur collectivité d'origine.

Quinze études de cas d'Europe et d'Amérique sont présentées pour renforcer la connaissance des entreprises publiques au XXIème siècle.

>>> Les entreprises publiques aujourd'hui : missions, performances, gouvernance / CIRIEC (Luc Bernier) – 525 p
www.peterlang.com

LA PAGE DU CNCRES

Cette page mensuelle prend place dans le cadre du partenariat entre le Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et le CIRIEC-France

Changer d'échelle en conservant les fondements éthiques et politiques

Jean-Louis Cabrespines

Président du CNCRES

Chaque année depuis 8 ans, en novembre, les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire donnent à voir ce qu'elles sont et ce qu'elles font. Et ce rendez-vous incontournable pour les acteurs de l'ESS et pour le grand public est marqué de rencontres, de découvertes, de présentations, autant d'occasions de comprendre une démarche économique où le profit est au service du projet.

Le *MOIS ESS 2015* intervient dans un contexte nouveau :

- la loi relative à l'ESS fête son premier anniversaire,
- de nouvelles entreprises sont prises en compte dans le périmètre de l'ESS,
- le grand public commence à savoir ce que sont les entreprises et les entrepreneurs de l'ESS,
- le dynamisme entrepreneurial de l'ESS occupe une place importante et reconnue dans le développement des territoires.

Ces quelques constats montrent que l'ESS est, plus que jamais, une forme d'économie pertinente mais dont il convient de conserver les fondements éthiques et politiques, au moment où chacun veut qu'elle « change d'échelle ». Car, si aujourd'hui 77% de la population a entendu parler de l'ESS¹, elle n'en connaît pas toute la diversité ni tout ce que cette appellation recouvre de complexité voire de contradictions

Le contexte économique et social est marqué par une déstabilisation des composantes de la société et par une perte de repères des modèles économiques traditionnels. La recherche de nouvelles assises, fondées sur des convictions et des engagements émergents, devrait constituer une réponse redonnant du souffle à une économie exsangue, à des citoyens en panne de références et en recherche de solidarité.



Un climat, une ambiance, des actes et des paroles, qui montrent comme une désespérance de notre capacité à vivre en commun, entraînent toujours plus les personnes vers des extrêmes parce que ce qui fait la vie politique et sociale paraît inacceptable ou incompréhensible.

Dans ce contexte, l'ESS devrait constituer un nouvel espoir qui permettrait de retrouver une vision

collective de la vie en société, face à une individualisation des relations humaines.

Mais l'ESS ne doit pas être seulement une étoile d'espérance, une part de rêve qui permettrait d'échapper aux vicissitudes de notre quotidien, elle doit se construire concrètement autour d'un concept politique qui constitue une nouvelle manière de concevoir la vie en société, une re-création des relations humaines au sein des structures économiques, faite d'hybridation entre des volontés de développement économique, d'accroissement de richesses et la mise en application de valeurs humanistes fondatrices d'un renouveau économique et idéologique.

L'ESS ne doit pas, ne peut pas être idéalisée ; elle est une autre manière de faire de l'économie, prouvant ainsi qu'un autre modèle que le modèle libéral est possible. Elle est porteuse de la prise en compte de l'humain. En cela elle est fragile, car ses fondements mêmes sont confrontés à des dérives dans un environnement fait d'individualisme au sein d'une société où la valeur centrale mise en exergue est celle du gain financier, de l'affichage de la richesse, de la déconsidération des notions de partage, de solidarité, de construction d'un projet collectif.

Dans le concret de la vie des entreprises de l'ESS, l'humain et les valeurs qui y sont attachées sont comme un guide pour le développement de l'activité, pour la mise en place du projet entrepreneurial. ../.

¹ Enquête IFOP – juillet 2015

Le *MOIS ESS* de novembre doit permettre à chacun de découvrir la démarche mise en place dans ces entreprises, c'est une occasion unique pour promouvoir un modèle économique élaboré à partir d'une autre conception de l'économie.

Depuis le début de ce mois, la démonstration a déjà été forte.

Ainsi, l'ouverture du *MOIS ESS* à Bercy a permis de découvrir des initiatives fortes dans les régions, portant haut les valeurs de l'ESS dans des domaines aussi divers que l'industrie, le transport ou la librairie à travers [Delta Meca](#), [Alternmobil](#), [Transport Challenger](#) et [la Librairie des Volcans](#).

Porter des projets de l'ESS, c'est être acteur du développement économique, promoteur d'actions économiques, créateur de richesse dans une vision où il est plus important de prendre en compte les humains que les gains financiers.

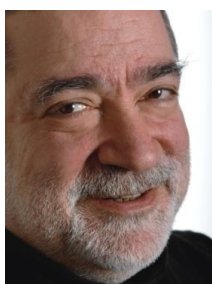
Du chemin reste à parcourir pour que l'ESS dépasse les affichages de son poids économique (10,5 % de l'emploi français, 13,9 % de l'emploi privé, 2,37 millions de salariés, 221.325 établissements). On ne peut se contenter de rester à ces chiffres ; la conviction que ce modèle entrepreneurial peut être porteur d'avenir et de nouvelles relations sociales doit être partagé par de plus en plus d'entre nous. Le *MOIS de l'ESS* doit nous y aider. □

POINTS DE VUE

A propos de "fiançailles" bien prématurées...

Jean-Philippe Milésy

Rencontres Sociales



Les 24 et 24 octobre, s'est tenu à l'initiative du Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et du Conseil général Poitou-Charentes le 2ème Salon national de l'Economie sociale et solidaire. Comme l'an passé la manifestation a constitué le prologue d'un Mois de l'Economie sociale et solidaire centré sur les entreprises de l'ESS.

Le thème d'un débat de cette manifestation a particulièrement retenu notre attention et provoqué notre réflexion. Le titre en était : "Economie collaborative et Economie sociale et solidaire, à quand les fiançailles ?"

Pour ne pas être accusés de mauvaise interprétation nous reproduisons ici les définitions sur la base desquelles ces fiançailles pourraient être conclues :

• « *Qu'est ce que l'économie sociale et solidaire ? Ce mode de conception de l'économie porté par des entreprises, des associations ou encore par la Région Poitou-Charentes favorise un développement économique fondé sur les capacités à créer des activités productives dans les secteurs commerciaux, artisanaux de services et industriels dans le respect des valeurs de solidarité, de démocratie et d'innovation. Très diversifié, ce secteur regroupe des associations, des coopératives, des mutuelles, des fondations... représentant 10% du PIB français et près de 222 000 établissements employeurs.*

• *Qu'est ce que l'économie collaborative ? L'économie collaborative est un secteur encore récent mais son*

décollage fulgurant et le clonage dans des champs variés de l'économie en font un modèle à fort potentiel. Désormais l'usage prédomine sur la propriété et prend tout son sens à l'heure du web social. Reflet d'une base militante qui cherche à concrétiser ses valeurs à travers un renouvellement de la production et de la consommation, et plus généralement une transition de la place du citoyen dans la société, l'économie collaborative c'est : la production en pair à pair, la participation citoyenne, le libre accès, la relocalisation et les circuits courts, le tourisme solidaire, la gouvernance partagée au sein des organisations, la dématérialisation et la désintermédiation, la mutualisation. »

Notons tout d'abord quelques "petites choses" quant à la définition donnée de l'ESS. La question de la propriété collective et égalitaire qui est au cœur de l'ESS n'est pas évoquée, la non-lucrativité non plus, la démocratie n'y est guère valorisée. Une curieuse distinction est faite entre entreprises et associations et la Région s'invite à la définition.

Dans la définition donnée de l'économie collaborative, une part belle est donnée à la "modernité". Mais surtout il y est décrété que « l'usage y prédomine sur la propriété » et que la « gouvernance » y est « partagée ».

Quant à la modernité, l'encre est à peine sèche des plus récents décrets de la Loi du 31 juillet 2014 que l'on se jette à corps perdu dans un phénomène « fulgurant » dont aucune évaluation n'est envisageable avant un certain temps.

Quant à la propriété, la question nous paraît un peu vite évacuée. Les groupes financiers qui possèdent

UBER ou Airbnb ou les fonds de pensions spéculatifs qui investissent dans tels ou tels services présentés au départ comme associatifs, n'ont sans doute pas la conception "irénique" que donne la présentation du débat.

Quant à la gouvernance partagée, la récente grève des "auto-entrepreneurs" d'UBER montre qu'elle est des plus problématiques. Il y a des années de cela, maraudaient dans Rome des pseudo-taxis, travailleurs pauvres en quête de complément de salaire et en concurrence déloyale et dérèglementée avec les coopératives romaines de taxis. Et l'on se gaussait de l'arriération de ce pays du Sud !

La "désintermédiation", la "déprofessionnalisation" et même les "circuits-courts" ne sont pas en eux mêmes vertueux. Le consommateur qui scanne lui-même ses

produits de supermarché, même si celui-ci se prétend coopératif, devient-il un acteur collaboratif ? Et tous ces "self" ou "libres" services proposés changent-ils le monde ou constatent-ils la disparition programmée de l'humain et de l'emploi regardés uniquement comme des coûts et des charges ?

Oui, il y a certainement dans l'économie collaborative des idées neuves, intéressantes, mais comme le soulignait dans *La Croix* Hugues Sibille, il est avant tout important de ne pas se prêter à la confusion. Les entreprises de l'ESS ont certainement à se saisir de ce que montrent les expériences collaboratives pour faire évoluer leurs propositions, mais pas pour se dissoudre dans une course à la mode. Il est positif que des acteurs de l'Economie sociale comme le Groupe UP ou la MAIF s'emparent du sujet.

Mais avant de parler "fiançailles", il faudrait peut-être considérer avec plus de soins les qualités profondes de la fiancée et la moralité de la famille.



La Mutualité Fonction Publique et les Organisations syndicales

rejetent unanimement un contrat mutualiste spécifique pour les personnes de + 65 ans estimant que cette mesure tourne le dos à la solidarité générationnelle actifs – retraités

« Si elles partagent le souhait de favoriser l'accès de l'ensemble des retraités à une complémentaire santé, la MFP et les Organisations syndicales de la Fonction publique représentatives* se rassemblent pour dénoncer une mesure en « trompe l'œil » :

- imposée en l'absence de toute concertation avec les acteurs concernés ;
- envisagée sans aucune étude d'impact sur le marché : la mise en concurrence sur le seul critère du prix inciterait en effet les acteurs lucratifs multi-produits à proposer dans un premier temps un produit d'appel attractif pour développer leurs parts de marché. Mais leur baisse tarifaire ne serait pas viable dans la durée : pour équilibrer leurs comptes, ces mêmes opérateurs seraient amenés à revoir à la hausse leur produit d'appel. La mise en concurrence annoncée ne serait donc qu'un véritable marché de dupes pour les "bénéficiaires" !
- enfin, totalement contradictoire avec la volonté affichée du Président de la République de renforcer le lien social entre les générations ...



Alors même qu'ensemble, mutualistes et syndicalistes sont parvenus en 2007, au prix d'une longue concertation avec les acteurs publics, à un dispositif législatif imposant la solidarité générationnelle, catastrophique des populations.

Enfin, alors même que nous fêtons les 70 ans de la Sécurité sociale, alors même que la Ministre de la Fonction publique vient de réaffirmer son engagement à défendre le modèle de protection sociale global et solidaire porté par les mutuelles de fonctionnaires, les actes contredisent une fois encore la parole publique !

La MFP et les Organisations syndicales de la Fonction publique qui ont su, ensemble, impulser les évolutions nécessaires pour toujours mieux protéger les agents publics leur vie durant, demandent au Gouvernement le retrait de cette mesure particulièrement pénalisante pour l'avenir de la protection sociale solidaire de plus 8 millions de mutualistes fonctionnaires. »

>>> Contact Presse : Laurence Tribillac au 01 44 10 87 22 / laurence.tribillac@mfp.fr

* CFDT, CFTC, CGT, FAFP, FO, FSU, Solidaires, UNSA

NOS ADHERENTS INNOVENT

L'OCIRP soutient la recherche médicale



L'**OCIRP** (Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance) soutient l'**ICM** (Institut du Cerveau et de la Moelle épinière dans sa recherche sur la sclérose en plaques et l'épilepsie).

La sclérose en plaques et l'épilepsie étant à l'origine de situations de dépendance et de handicap, le soutien à la recherche a semblé évident à l'OCIRP, fondamentalement engagé dans la protection des familles contre ces risques de la vie.

Le mécénat de l'ICM inscrit l'OCIRP dans une démarche d'intérêt général, importante, par l'envergure et la portée de son soutien. « *Les instances de notre union ont souhaité, d'un accord unanime, que l'OCIRP s'investisse fortement dans une politique de prévention* », explique [Francis Bloch, directeur général de l'OCIRP](#).

Au-delà de la contribution de l'OCIRP à l'émergence d'un pôle d'excellence français en matière de recherche sur le cerveau et la moelle épinière, il s'agit d'apporter un espoir de guérison aux patients.

Deux maladies sources de handicap et de dépendance

L'épilepsie et la sclérose en plaques font partie de ces maladies très invalidantes, qui peuvent se déclarer dès l'enfance pour la première, et à 30 ans (âge moyen de début des symptômes) pour la seconde.

Dans le monde, 50 millions de personnes, et 400 000 en France, souffrent d'épilepsie, dont près de la moitié avant l'âge de 10 ans.

>>> www.ocirp.fr/



Trophées des Entreprises Publiques Locales



Les **Trophées des entreprises publiques** locales visent à mettre en valeur des initiatives particulièrement significatives de la performance économique, sociale ou environnementale des Epl au service des collectivités locales.

Les Trophées 2015 décernés par la Fédération des Entreprises Locales récompensent la capacité des Epl à innover et à répondre aux enjeux du développement durable.

Les lauréats sont par catégorie :

Habitat et développement urbain

■ [Béarnaise Habitat](#) (64) - "A Pau, des modules pour construire plus et plus vite"

Développement des territoires

■ [Sem Pau Pyrénées](#) (64) - "WeekMeUp réveille la vie en entreprise"

Services au public

■ [Sem Pays de Fontainebleau](#) (77) - "Opération cinéma"

>>> En savoir plus :

- [Quand l'audace et l'innovation changent la vie au quotidien](#)
- [9 candidats en lice pour l'excellente territoriale](#)
- [Liste des Epl nominées](#)
- [Règlement du concours](#)

>>> www.lesepl.fr/

L'ESS s'engage pour la transition énergétique citoyenne



Les organisations représentatives de l'économie sociale et solidaire souhaitent donner l'exemple de la transition énergétique citoyenne. A l'approche de la COP 21, elles invitent toutes leurs structures à s'engager concrètement en mettant en œuvre deux ou trois actions simples mais pérennes : confier leur fourniture d'électricité à un opérateur 100 % vert, comme Enercoop par exemple, et réduire leur consommation, refuser le suremballage de leurs achats, faire la chasse aux gaspillages (papier, photocopies...)

Cette initiative est animée par le **Labo de l'ESS** et bénéficie du soutien des instances de l'ESS : Chambre française de l'ESS, Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale, Mouvement associatif, Coop FR et Mouves. L'objectif est de convaincre 1000 organisations et entreprises de passer à l'acte.

>>> Pour en savoir plus : <http://www.lelabo-ess.org/?1000-structures-de-l-ESS-s-1826>

Toujours plus d'associations



Recherches & Solidarités réalise un bilan annuel sur les associations. La 13^{ème} édition confirme le dynamisme de la création de nouvelles structures, passée de 65.000 en 2011-2012 à 75.000 en 2014-2015. Cette évolution est la plus marquée en région parisienne, dans le sud de la France et l'outre-mer. Selon R&S, cet engouement associatif traduit « le signe d'un élan solidaire ».

L'étude montre par ailleurs un renforcement des relations que les associations entretiennent avec les communes. 73 % les considèrent bonnes, convenables, voire renforcées.

Rappelons qu'il existe en France 1,3 millions d'associations actives qui emploient quelque 1.800.000 personnes, et qui embauchent (+ 0,8 % en 2014) alors que les autres entreprises "classiques" licencient.

>>> Accéder à l'étude : [La France associative en mouvement](#)

L'ESS partie prenante du dialogue social



L'économie sociale et solidaire devrait intégrer sous peu les lieux du dialogue social national : haut conseil du dialogue social, conseil supérieur de la prud'homie et commission nationale de la négociation collective. Cette reconnaissance de représentativité répond à une demande déjà ancienne des organisations de l'ESS, en particulier l'Union des employeurs (**UDES**)

Cette annonce a été faite par Madame Myriam El Khomri, ministre du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, en clôture de la Convention nationale organisée le 1er octobre 2015 par l'UDES sur le thème « Nouveaux modèles de croissance : la place des employeurs de l'économie sociale et solidaire ». Elle devrait prendre effet avant la fin 2015.

La ministre a souligné « à quel point le secteur associatif et coopératif était une source d'espoir pour l'emploi, notamment pour les jeunes et les publics en difficulté ». Elle a rappelé que « 80% des emplois d'avenir ont été créés dans le secteur non marchand, dont plus d'un tiers dans les associations » et a réaffirmé son attachement à ce que « l'UDES tienne toute sa place dans le dialogue social ».

>>> www.udes.fr/

Associations et Action Publique

Jean-Louis Laville et Anne Salmon



« Confrontées à de nouvelles contraintes, les associations ne sont pas condamnées à l'impuissance. Beaucoup combattent l'uniformisation et résistent à la dépression. Leurs répertoires d'action et leurs domaines d'intervention sont extrêmement variés. Il est difficile d'enfermer leurs activités, soit dans la prestation de services, soit dans le plaidoyer. Imbriquant l'économique, le social et le politique, elles décloisonnent et dérangent.

Comment reconfigurent-elles l'action publique ? La réponse ne peut être définitive. Elle est à construire. Pour y contribuer, le livre s'appuie sur une diversité de cas en France et à l'étranger : centre social et régie de territoire, fédérations d'éducation populaire et de sport, associations sociale et médico-sociale, unions d'associations de solidarité, associations écologistes et de consommation, association pour le maintien d'une agriculture paysanne, associations de lutte contre le sida et de santé environnementale, associations culturelles, de microfinance, d'action

communautaire, de garde pour la petite enfance, associations et coopératives d'économie solidaire ou de commerce équitable.

Cet effort de réflexion repose sur une collaboration d'acteurs et de chercheurs qui s'enrichit d'une perspective internationale : Maroc, Tunisie, Espagne, Québec, Bolivie, Équateur...

La pluralité de références et de points de vue ouvre à de nouvelles approches sur le rôle des associations en démocratie. »

>>> [Edition Desclée de brouwer](#)

La sociologie en 20 questions



Où en est la mobilité sociale ? Quelles sont les différentes formes que prend la famille ? Les conflits sociaux sont-ils toujours facteurs de changement ?

En partant de 20 questions, ce numéro des **Dossiers d'Alternatives Economiques** fait le tour des grands débats sociaux contemporains. Il présente sur chaque sujet, de façon pédagogique, le point de vue des grands auteurs ainsi que les débats actuels et les données les plus récentes mises en forme de façon pertinente.

Un regard complet sur les transformations et les contradictions qui traversent les sociétés modernes.

>>> disponible [sur commande](#)

L'Economie politique

L'Economie politique

Pour mettre l'économie en débat, **L'Economie politique**, revue du groupe coopératif *Alternatives Economiques* livre, chaque trimestre, le point de vue des universitaires, des acteurs sociaux et des responsables politiques sur des thèmes au cœur de l'actualité: chômage, croissance, construction européenne, mondialisation...

Au moment où l'économie occupe une place majeure dans notre vie sociale, le débat public sur l'économie donne l'impression d'être bloqué. Ainsi, tout se mêle, souvent dans une grande confusion : l'analyse des politiques économiques, les réflexions sur la place de l'économie et du marché, les controverses sur la domination exercée par un discours de la contrainte et de la raison qui se nourrit d'une discipline qui prétend obéir aux meilleures règles scientifiques. Dans ce contexte, cette revue veut ouvrir l'économie au débat public en explicitant ses enjeux, ses politiques, son discours.

>>> www.leconomiepolitique.fr/



Créé en 2007, **Miroir Social** est un média qui :

- Donne la parole et les moyens d'échanger à l'ensemble des acteurs du dialogue social
- Développe une approche journalistique classique en intégrant les acteurs du dialogue social dans le processus éditorial
- Donne du sens au concept de la responsabilité sociale des entreprises.

>>> Souscription en ligne - [s'abonner](#)

Numérique: Comment réguler une économie sans frontières ?



L'extension du nombre de secteurs économiques bouleversés par le numérique soulève, jour après jour, de nouvelles questions réglementaires. La **Commission européenne** a présenté sa stratégie pour un marché unique du numérique dont les actions doivent être engagées au plus tard fin 2016.

En parallèle, les ministres allemand et français de l'Économie appellent à la création d'un cadre commun porté en particulier par leurs deux pays. L'ampleur des tâches à accomplir impose de fixer certaines priorités. Quatre axes pourraient faire l'objet d'une coopération

franco-allemande pour construire un écosystème numérique transfrontalier

- la régulation des plateformes ;
- la fiscalité ;
- l'exploitation des données personnelles qui est au cœur du fonctionnement des entreprises numériques ;
- l'Internet des objets.

Selon les auteurs, d'un point de vue industriel, les entreprises européennes sont bien positionnées sur l'Internet des objets, nouvelle vague d'innovation dans le champ numérique. Pour faire en sorte que le marché européen soit un tremplin pour les entreprises et qu'elles atteignent un rang mondial, une action européenne coordonnée, autour d'un noyau franco-allemand, est nécessaire.

>>> [Note d'analyse 35 - Le numérique. Comment réguler une économie sans frontières ? \(PDF - 0.92 Mo \)](#)

>>> Auteurs : [Julia Charrié](#), [Lionel Janin](#)

L'emploi ESS dans les futures régions



Recherches & Solidarités, en partenariat avec l'Association des régions de France et la Caisse des Dépôts, vient de publier un bilan de l'emploi dans l'économie sociale en 2014, à l'échelle des treize futures grandes régions. L'étude porte sur près de 200.000 établissements et 2,4 millions d'employés de l'économie sociale et solidaire.

En moyenne, l'emploi dans l'ESS représente 13%, soit 1/8^{ème} de l'ensemble de l'emploi privé. Les associations en procurent 77%. Les disparités régionales sont importantes : moins de 9% en Ile-de-France, 16% en Bretagne, 15% dans la future région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées,...

Globalement, l'emploi dans l'ESS a augmenté de 1,4%, alors que dans la même période il a diminué de 0,3% dans l'ensemble du secteur privé. Mais cette évolution est contrastée selon les régions : + 3,2% en Auvergne-Rhône-Alpes...

Pour chacune des futures grandes régions, Recherches & Solidarités présente sur son site une analyse détaillée de l'emploi dans l'ESS.

>>> www.recherches-solidarites.org/

Alternatives Economiques – Novembre 2015



Au sommaire du n° 351 – novembre 2015 :

- La France qui gagne et celle qui perd - Capitalisme de copinage
- D'où vient le succès de l'économie du partage ?
- Un premier pas pour taxer les multinationales ...

>>> En kiosque actuellement (5,50 euros) / [Commande en ligne](#)
[Feuilleter gratuitement le numéro en version électronique](#)

Economie sociale et solidaire et pouvoirs publics : les enjeux politiques

Appel à projet de communication pour le 27^e colloque de l'ADDES

Le thème du prochain colloque de l'ADDES rejoint les interrogations du CIREC sur les relations entre les pouvoirs publics et l'ESS. Ces interrogations occuperont une place importante dans les travaux de notre prochain Congrès international. C'est pourquoi nous reproduisons *in extenso* le texte de l'appel à communications de l'ADDES.



Depuis la naissance de l'Association pour le Développement de la Documentation sur l'Économie Sociale, en 1982, les rapports entre les entreprises de l'économie sociale et les pouvoirs publics ont singulièrement évolué. Ces évolutions ont pris des formes et des

rythmes variables selon les secteurs concernés (agricole, financier, santé, protection sociale, culture, etc.) mais elles se sont aussi intégrées à un contexte global marqué par des faits majeurs. Après la publication des premières données quantitatives par les organismes officiels de la statistique publique qui a contribué à la visibilité de l'économie sociale et solidaire dans les années 2000, la récente loi du 31 juillet 2014 a manifesté une reconnaissance politique nouvelle. Cette reconnaissance s'est accompagné d'un élargissement du périmètre de l'économie sociale comme l'avait anticipé la métaphore d'une « économie sociale sans rivage » de Jacques Moreau, l'un des fondateurs de l'ADDES. Sous l'influence de l'Europe et de la tradition anglo-saxonne, l'économie sociale et solidaire, définie par la loi, inclut désormais les fondations et s'ouvre à des entreprises sociales aux statuts variés mais exprimant une adhésion volontaire à certaines normes de fonctionnement (entreprise solidaire d'utilité sociale, ESUS).

Le dernier colloque de l'ADDES a fait point sur les progrès accomplis et sur les chantiers qui restent encore à approfondir pour améliorer la connaissance quantitative de l'économie sociale. Le 27^{ème} colloque, qui aura lieu en janvier 2017, prolongera cette réflexion mais avec une orientation plus qualitative : s'interroger sur les enjeux politiques sous-jacents aux relations entre pouvoirs publics et entreprises de économie sociale et solidaire. La complexité de ces relations dans l'histoire comme dans l'actualité ne fait guère de doute. Entre l'ancienne méfiance des politiques à l'égard de toutes les formes de l'action collective décrite par Bernard Gibaud qui a fortement imprégné l'ordre législatif français (loi Le Chapelier) et les idéologies contemporaines encourageant des substitutions à l'Etat providence illustrées par la « Big society » de David Cameron, l'état des relations entre économie sociale et pouvoirs publics a connu dans l'histoire et dans le monde toutes les modalités imaginables (ignorance ou reconnaissance, hostilité ou soutien, partenariat ou instrumentalisation, etc.).

Revisiter les rapports entre ESS et pouvoirs publics à tous les échelons territoriaux (collectivités territoriales, Etat, Europe), pour toutes les familles (coopérative, mutualiste, associative, fondation, entreprise sociale) et dans toutes leurs dimensions (historique, politique, juridique, territoriale, sociologique, économique et financière) ce thème de réflexion est vaste... La matière d'un ouvrage collectif et pluridisciplinaire comprenant plusieurs tomes serait envisageable (et n'est d'ailleurs pas exclue à moyen terme). Mais

évidemment, pour le temps limité d'un colloque introductif le comité scientifique de l'ADDES sera conduit à limiter les thématiques abordées.

Afin de choisir les contributions qui seront les plus significatives pour illustrer cette réflexion collective et impulser de nouvelles dynamiques de recherche, l'appel à communication se veut délibérément large et invite les chercheurs de tous champs disciplinaires et les responsables de l'économie sociale à faire part de leurs travaux antérieurs, de leurs expériences passées ou de leurs projets en cours susceptibles d'éclairer certains points de la problématique suivante.

1 - Dimension historique

Dès le dix-neuvième siècle, l'économie sociale a dû trouver les moyens de son développement en France dans le cadre d'un étatisme plus développé qu'ailleurs (Tocqueville, Rosanvallon...). Comment analyser ce particularisme français ? S'agit-il d'un héritage de l'ancien régime ? Quel rôle ont joué la suppression des corporations et la loi Le Chapelier ? Le conflit avec l'Eglise pendant et depuis la Révolution a-t-il été un facteur d'influence important ? La prédominance du marxisme dans le mouvement ouvrier au 20^{ème} siècle est-elle aussi l'une des explications ? Où situer les points de rupture qui ont permis à l'ESS française d'être actuellement une des plus importantes d'Europe et du monde ? Comment s'est opérée cette mutation et quels changements de la philosophie de l'Etat implique-t-elle ? De la méfiance ou de l'indifférence réciproque au partenariat voire à la co-construction de politiques publiques (agricoles, sociales, culturelles, environnementales, etc.), comment ont évolué les rapports entre les diverses familles de l'ESS et l'Etat, les collectivités locales en France et ailleurs ? Les initiatives des entreprises de l'économie sociale ont-elles davantage précédé que suivi les politiques publiques selon les secteurs d'activité ? Plus récemment, comment les instances européennes et les organisations internationales ont-elles considéré (ou non) les entreprises de l'ESS ? A la lumière de ces réflexions historiques, comment comprendre les raisons, la portée et les effets de l'intérêt et parfois de l'engouement des pouvoirs publics observés récemment au plan international dans les pays développés (Etats-Unis, Royaume-Uni, Union Européenne, OCDE etc.) pour l'entrepreneuriat social ? De même, la crise actuelle des instances politiques est-elle susceptible d'avoir un impact sur le développement futur de l'économie sociale et solidaire ? Si oui dans quels sens pourrait-il s'opérer ? Quelles pourraient en être les conséquences ?

2 - Dimension économique

Dans les domaines de l'agriculture, de la protection et de l'action sociale, de la culture et du sport, les activités des entreprises de l'ESS sont fréquemment adossées à l'action

publique. Cette intrication, fruit de l'histoire, est parfois telle qu'elles peuvent être considérées comme appartenant à une économie annexée ou même « assistée », largement dépendante des pouvoirs publics. A partir des constats rendus possibles aujourd'hui grâce à une connaissance statistique de l'ESS qui s'est considérablement améliorée ces dernières années (voir actes du 26^{ème} colloque de l'ADDES) que peut-on dire des causes, des conséquences et des enjeux pour l'avenir de cette situation ?

Quels rapports financiers les entreprises de l'ESS entretiennent-elles aujourd'hui avec les pouvoirs publics, y compris la sécurité sociale (impôts, subventions, marchés publics, tiers-payant, dépense fiscale, dons en nature...) ? De quels outils disposent les pouvoirs publics pour réguler et inciter les entreprises de l'ESS (agrément, habilitation, délégation de service public, appel d'offre, prêts bonifiés, solvabilisation de la demande, normes managériales,...) ? L'existence de subventions versées aux entreprises de l'ESS par les pouvoirs publics a-t-elle des raisons justifiables ? Présente-t-elle des risques ? A quelles conditions est-elle compatible avec une économie régulée par la concurrence ? La législation européenne empêche-t-elle les subventions ? Dans quelle mesure le procès d'une concurrence faussée par les relations de l'ESS avec les pouvoirs publics peut-il être engagé ? Au contraire, peut-on soutenir qu'elles font aussi l'objet de certaines mesures discriminatoires défavorables à leur développement ?

Les entreprises de l'ESS jouent-elles vraiment un rôle d'amortisseur de cycle et si oui lequel et dans quelles conditions ? Les entreprises de l'ESS sont-elles plus ou moins efficaces et efficientes que les entreprises marchandes ou les administrations pour fournir un même type de bien ou de service ? Pourquoi ? Selon les modèles sociopolitiques observés au plan international, peut-on distinguer des différences dans les rapports entre ESS et pouvoirs publics en ce qui concerne les modalités de la régulation par les mécanismes de marché ?

3 - Dimension juridique

Pourquoi une reconnaissance dans l'ordre juridique (national ou européen) des spécificités des entreprises de l'ESS est-elle nécessaire ? En quoi la loi ESS et ses décrets d'application modifient-ils les lois antérieures propres à chaque composante et en quel sens ? Change-t-elle le rôle des statuts dans le fonctionnement des entreprises d'ESS ? Dans les relations avec les pouvoirs publics, quelles opportunités ou quels risques peut entraîner la nouvelle répartition des rôles entre les organisations faitières de l'ESS (art.4 à 10), les entreprises de base et les organisations représentatives de l'ESS reconnues par la loi ? Pourquoi les statuts européens de coopérative, mutuelle, association et fondation sont-ils si longs à être définis et si peu appliqués ?

Tous les dispositifs de la loi ESS sont-ils conformes au droit européen ? Où en est la définition nationale et internationale des entreprises sociales ? Le droit public français est-il fondé sur le monopole de l'intérêt général par l'Etat ? Intérêt général, utilité sociale, service public, bien(s) commun(s) : quelles distinctions faut-il faire ? Des raisons justifiant que les entreprises de l'ESS soient des partenaires privilégiés des pouvoirs publics existent-elles ? Ou bien ceux-ci doivent-ils conserver une relative neutralité à leur égard ?

4 - Dimension territoriale

La forte inscription des entreprises de l'ESS dans les territoires où elles se développent est souvent un fait avancé. Ces entreprises sont donc amenées à s'organiser au niveau territorial (Chambre Régionale de l'Economie Sociale, Pôle territoriaux de coopération économique) et à établir des relations avec les collectivités territoriales. Une structure administrative décentralisée est-elle favorable à l'expansion de l'ESS ?

Quelles pratiques de partenariats observe-t-on aux divers échelons territoriaux et quelles sont celles qui pourraient être promues par la loi ESS ? La structure en réseaux de nombreuses entreprises d'ESS facilite-t-elle les rapports avec

les partenaires publics ? Comment les pouvoirs publics peuvent-ils susciter des innovations sociales adaptées aux caractéristiques du territoire (appel à projet, clauses sociales...) et quelle co-construction des politiques locales est-elle possible ? Quelle répartition des rôles observe-t-on aux divers échelons territoriaux dans la fourniture des services d'intérêt général entre pouvoirs publics et entreprises d'ESS ?

Le principe de subsidiarité² joue-t-il de la même manière à ces divers échelons ? L'ESS est-elle mieux adaptée au « local » et inadaptée au niveau international ? Quels facteurs lui donnent des avantages comparatifs ? Quels autres facteurs l'affaiblissent ?

5 - Dimension sociopolitique

Les dirigeants de l'ESS et leurs homologues fonctionnaires appartiennent-ils aux mêmes catégories sociales ? Ont-ils été socialisés ensemble ? Partagent-ils les mêmes valeurs ? L'ESS constitue-t-elle une sous fonction publique, une sphère parapublique à moindre coût ? Quels courants idéologiques et quels réseaux traversent ces deux sphères ? Les partis de droite et les partis de gauche envisagent-ils de la même manière les rapports entre ESS et pouvoirs publics ? D'autres clivages politiques sont-ils significatifs ? Quels enseignements peut-on tirer des changements politiques à la tête de tous les échelons territoriaux sur les rapports entre pouvoirs publics et ESS ? La gouvernance démocratique change-t-elle de forme selon la taille des organisations ? Les entreprises de l'ESS sont-elles des écoles de démocratie et leurs sociétaires sont-ils plus civiques que les autres ? Quelle gouvernance démocratique peut exister dans les fondations qui ne sont pas des sociétés de personnes ? Il est souvent affirmé que les entreprises de l'ESS ont été non seulement des opérateurs économiques mais également des acteurs sociopolitiques participant à la vitalité de la démocratie et à la régulation des jeux institutionnels. Exercent-elles encore ces fonctions ? A quelles conditions certaines d'entre elles y parviennent-elles ? Pourquoi d'autres ont perdu ces capacités ?

6 - Dimension prospective

L'ESS crée un tissu économique et social, intermédiaire et hybride entre les ménages et les entreprises, le marché et les organisations publiques. La crise profonde de légitimité traversée ces dernières années par les pouvoirs publics et leur tendance croissante à recourir à des mécanismes marchands pour assurer les fonctions collectives transforment le contexte auquel les entreprises de l'ESS doivent s'adapter. Quels sont les risques et les opportunités qu'une telle situation engendre ?

• Faut-il croire au risque d'instrumentalisation par des pouvoirs publics ayant toute l'initiative et considérant les entreprises de l'ESS comme de simples sous-traitants avec une faible autonomie d'action ? Dans ces conditions le projet de l'entreprise de l'ESS risque-t-il de se dissoudre dans les programmes d'action publique ? Le risque d'instrumentalisation existe aussi dans le domaine de la politique de l'emploi (emplois aidés se substituant à de vrais emplois), de la politique financière (prêts publics véhiculés par des coopératives bancaires)... Quelles sont les ressources que les entreprises de l'ESS peuvent mobiliser pour échapper à ces diverses formes de dépendance ?

• Le risque d'isomorphisme institutionnel était déjà présent mais va-t-il croître avec le recours aux techniques du néo-managérialisme qui s'appliquent de plus en plus aux administrations et par contagion à leurs sous-traitants ? La conjugaison du rationnement des budgets publics et du professionnalisme exigé par la mise en concurrence conduiront-ils à reconsidérer les rôles respectifs des bénévoles et des professionnels et cela dans quel sens ?

² Selon ce principe, l'Etat, ou toute autre collectivité publique, n'intervient pas directement pour offrir un service public si une collectivité plus proche de l'utilisateur offre ou peut offrir un service adapté à ses besoins. Ce principe fonde les politiques sociales des pays rhénans mais aussi la politique européenne.

• Les avantages comparatifs des entreprises de l'ESS (meilleure accroche aux besoins, non lucrativité, ancrage territorial, gratuité et réciprocité, etc.) constitueront-ils des atouts suffisants pour s'engager dans de nouvelles opportunités par exemple en contribuant à la réinvention de l'action publique dans des logiques participatives aux différents échelons locaux régionaux, nationaux et internationaux ou en favorisant l'émergence de nouveaux modèles économiques de production, de consommation et de redistribution ?

Face à ces risques et à ces opportunités, dans quelle mesure l'évolution dépend-t-elle soit de l'action des pouvoirs publics soit des initiatives des entreprises de l'ESS individuellement ou de manière organisée plus collectivement ? Il s'agirait de s'inspirer d'exemples de relations entre les entreprises de

l'ESS et les pouvoirs publics qui permettent à la fois de respecter l'autonomie des entreprises et d'orienter leur action dans un sens conforme à l'intérêt général. Quelles sont les conditions que doivent satisfaire les pratiques des pouvoirs publics ? Inversement, quelles sont les conditions (ressources propres, dons, ressources bénévoles, qualité de la gouvernance, etc.) auxquelles doivent veiller les responsables des entreprises de l'ESS pour demeurer des acteurs actifs des évolutions de la société ? L'expérience des SCIC ou des exemples dans d'autres pays pourraient être mobilisés pour éclairer cette perspective.

Les communications comparatives ou portant sur d'autres pays que la France sont particulièrement bienvenues à condition d'être centrées sur les relations de l'économie sociale avec les pouvoirs publics.

Les propositions qui répondent à cet appel à communication doivent parvenir à **Véronique Larosée**
ADDES, 12 Bd Pesaro, 92000 Nanterre (addes@coopanet.com)

L'agora des Scic , 18-19 novembre 2015



Fin 2015, plus de 500 Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif auront été créées, soit plus du double de leur nombre en 2012, lorsque fut organisée le 10^{ème} anniversaire de la loi instituant ce nouveau statut coopératif.

Pour célébrer ce dynamisme, l'Inter-Réseaux Scic, porté par la CG Scop, la Fédération Nationale des Cuma et leurs Scic adhérentes, organise les 18 et 19 novembre 2015 à Paris (Assemblée Nationale) **L'Agora des Scic, entreprise de demain ?**.

Une première journée d'échanges, construite autour de leur parole, sera organisée le 18 novembre autour de thématiques telles que les modèles économiques, la définition et l'animation du multi sociétariat, le rôle et l'implication des collectivités locales... Elle préparera la seconde journée ouverte à tous, qui se tiendra le 19 novembre sous l'égide du député Yves Blein, et accueillera outre les Scic, les prescripteurs, dont au premier rang les collectivités locales, pour questionner les formes de l'entreprise de demain.

>>> [inscription ici](#)

Université d'hiver de la formation professionnelle



Organisé par **Centre Inffo** depuis 1989, cet événement partenarial et coopératif est devenu le rendez-vous national des réseaux de la formation professionnelle tout au long de la vie. Ils viennent y trouver expertise, débats, innovations et rencontres professionnelles.

610 participants, plus de 100 intervenants (élus, experts français et européens, promoteurs de dispositifs innovants, publics et privés) ont fait le succès de l'UHFP 2014.

L'édition 2016 questionnera les nouvelles dynamiques initiées par la réforme de la formation : initiatives individuelles, coresponsabilités entre employeurs et salariés, émergence de nouvelles modalités de formation et de développement des compétences, gouvernance partagée. Elle rassemblera toutes les catégories d'acteurs impliqués dans l'orientation de la formation.

Biarritz, 27-28-29 janvier 2016

>>> [Découvrez le programme de l'Université d'Hiver de la Formation Professionnelle 2016.](#)

>>> [Les inscriptions à l'Université d'hiver de la formation professionnelle 2016 sont ouvertes !](#)

Economie Sociale et Solidaire et RSE



Matinée-débat organisée par le **Crédit Coopératif** et l'**Observatoire sur la Responsabilité Sociale des Entreprises** (Nanterre, 24 novembre 2015).

A cette occasion, le premier guide de référence des démarches RSE dans l'ESS qui met en valeur une dizaine d'initiatives portées par les fédérations et réseaux de l'ESS sera présenté et remis. Ce guide a été conçu par le Crédit Coopératif et l'ORSE, avec le soutien d'AG2R La Mondiale et de l'OCIRP.

>>> [Répondre à l'invitation](#)

CIRIEC-France

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale,
créée il y a un siècle par le professeur Edgard Milhaud
Son objet est la recherche et l'information sur l'économie d'intérêt général :
économie publique, économie sociale et économie paritaire

Ses travaux se réalisent à travers
des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, publications, colloques, congrès mondiaux, ...
Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations
qui partagent des valeurs de service de l'intérêt général, de non lucrativité et de démocratie économique

Le CIRIEC est constitué de sections nationales
La section française est une association sans but lucratif composée d'adhérents, personnes physiques et morales
Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale,
organismes à gestion paritaire et syndicats

Les ressources de l'association sont essentiellement constituées des cotisations de ses membres
Les fonctions de ses responsables et animateurs sont bénévoles

Le CIRIEC-France est présidé par
Alain Arnaud

Informations-adhésions : >>> info@ciriec-france.org

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR L'ECONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPERATIVE **CIRIEC-France**

7 passage Tenaille - F - 75014 Paris
Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : info@ciriec-france.org
www.ciriec-france.org



"Brèves du CIRIEC-France" Lettre mensuelle électronique éditée par le CIRIEC-France

Directeur de la publication : Alain Arnaud



Rédaction : Marcel Caballero



Si vous souhaitez
contribuer à alimenter les *Brèves du CIRIEC-France*

▼
marcel.caballero@club-internet.fr

Les textes sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs
Ils peuvent être reproduits librement avec indication de la source